



HAL
open science

Du technique au politique et retour : État des lieux et enjeux dans la gestion des forêts au Maroc. Introduction au dossier

Pierre-Marie Aubert, Mohamed Sabir

► To cite this version:

Pierre-Marie Aubert, Mohamed Sabir. Du technique au politique et retour : État des lieux et enjeux dans la gestion des forêts au Maroc. Introduction au dossier. *Revue forestière française*, 2013, LXV (4), pp.295-304. 10.4267/2042/53626 . hal-01583891

HAL Id: hal-01583891

<https://hal.science/hal-01583891>

Submitted on 24 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

DU TECHNIQUE AU POLITIQUE ET RETOUR : ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DANS LA GESTION DES FORÊTS AU MAROC

INTRODUCTION AU DOSSIER

PIERRE-MARIE AUBERT – MOHAMED SABIR

Le présent dossier propose, à travers quatre articles portant sur des sujets contrastés, de dresser un état des lieux des modes de gestion des milieux sylvopastoraux au Maroc. Il est le fruit d'une collaboration entre AgroParisTech et l'École nationale forestière d'ingénieurs (ENFI) de Salé (Maroc). Si les origines de cette collaboration sont anciennes, elle se traduit depuis une dizaine d'années par des échanges d'enseignement et différents projets de recherche⁽¹⁾. Pour l'essentiel, ces derniers visent à caractériser les modes de gestion actuels des forêts marocaines et les difficultés rencontrées, dans l'objectif d'en tirer des conclusions quant aux possibilités de les faire évoluer et d'en transférer les résultats dans l'enseignement.

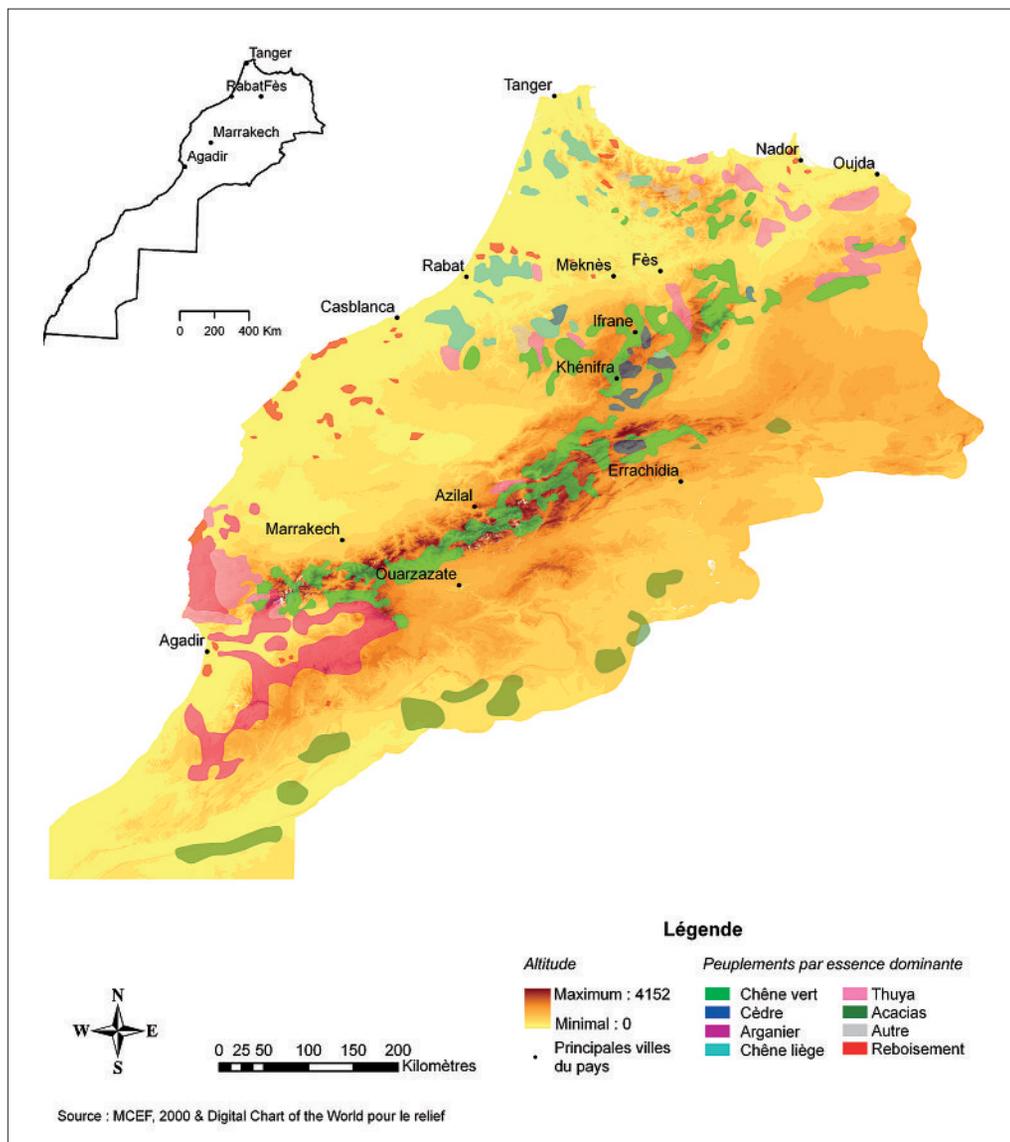
Ce partenariat s'est déployé dans différentes régions du Maroc. Malgré la diversité des situations écologiques et sociales rencontrées dans le pays, des acacières présahariennes aux sapinières rifaines, de la suberaie atlantique aux cédraines moyen-atlasiennes (figure 1, p. 296), les difficultés à gérer les forêts sont fréquemment posées dans les mêmes termes : une gestion rationnelle et planifiée de la forêt serait rendue difficile, sinon impossible, par la présence d'une population rurale nombreuse prélevant en forêt différentes ressources. Dans cette perspective, le problème principal serait d'ordre socioéconomique : apporter du développement rural à cette population permettrait de rompre sa dépendance à la forêt et donc d'en limiter les usages. L'administration pourrait alors y appliquer les préceptes de base de la sylviculture, chose aujourd'hui quasiment impossible (on trouve notamment cet argument dans MCEF, 1998).

Si cette lecture est celle qui domine le discours politique, de nombreux praticiens, chercheurs ou experts soulignent aussi les difficultés de nature plus politique, liées à la gestion des forêts, dont on peut citer deux exemples : les services déconcentrés de l'État intervenant en milieu rural auraient d'une part des vues divergentes sur ce qu'il convient de faire ou ne pas faire ; la coopération avec les élus en matière forestière serait d'autre part très limitée.

Ce constat nous conduit à interroger, à travers le cas du Maroc, la nature des relations et des boucles de rétroaction qui existent entre les dimensions techniques et politiques de la gestion des forêts. Ce, tout en gardant bien à l'esprit que ce sont là deux pôles d'une opposition quelque peu artificielle, tout choix technique ayant toujours des implications politiques, tout choix politique impliquant toujours dans son opérationnalisation des aspects techniques, ainsi

(1) La coopération AgroParisTech-ENFI a notamment bénéficié entre 2008 et 2010, puis entre 2012 et 2014 de deux financements partagés du ministère français des Affaires étrangères et européennes et du ministère marocain de l'Agriculture et la Pêche maritime sous forme de projets Hubert Curien (PRAD). Les deux projets se sont déroulés dans le moyen Atlas marocain. Le premier portait sur la sylviculture multiusage et les aménagements concertés, le second sur les dynamiques socioécologiques de moyen terme de la région.

FIGURE 1 RÉPARTITION DES PEUPEMENTS PAR ESSENCE DOMINANTE AU MAROC



que nous l'ont bien montré les travaux s'intéressant aux instruments de gestion (Lascoumes et Le Galès, 2004 ; Chiappello et Gilbert, 2013).

L'analyse de ces interactions depuis le début du XX^e siècle nous permettra de poser l'hypothèse suivante : les questions techniques ont été autonomisées de leur dimension politique, et on ne questionne plus aujourd'hui les choix qui ont présidé à l'adoption d'un mode de gestion particulier, développé ci-après. Nous concluons notre propos en réinterrogeant les attentes sociales qui sont aujourd'hui exprimées vis-à-vis des forêts du pays, et la manière dont leur mise en discussion pourrait conduire à revisiter les choix techniques qui fondent la gestion actuelle.

LE PROBLÈME FORESTIER COMME PROBLÈME SOCIOÉCONOMIQUE : CONSÉQUENCES DE CHOIX TECHNIQUES JUSTIFIÉS PAR DES CONSIDÉRATIONS ÉCONOMIQUES ET POLITIQUES

À l'arrivée du protectorat français au Maroc, en 1912, les forêts sont en dehors de la sphère d'intervention de la puissance publique. Leur utilisation est régie par une articulation complexe entre droit coutumier et droit musulman, qui prévaut alors en milieu rural. Les besoins de la métropole en bois d'œuvre ainsi qu'en devises sonnantes et trébuchantes sont importants, et les différentes missions scientifiques qui ont précédé le protectorat ont montré combien les forêts étaient tout à la fois riches et exploitées par les populations rurales (Davis, 2005). L'idée de mettre en gestion les forêts pour pouvoir assurer ensemble leur protection et la production de bois est rapidement adoptée ; la responsabilité en est confiée à une administration forestière créée dès 1913. Celle-ci s'attache méthodiquement, sous la houlette de son premier directeur, Paul Louis Boudy, à développer au Maroc une foresterie inspirée des techniques forestières de l'école de Nancy (Boudy, 1948). Celle-ci vise deux objectifs principaux : la conservation des forêts et des milieux naturels, et la production sylvicole.

L'objectif de conservation de la forêt marocaine est justifiée « *étant donné son état pitoyable* » (Boudy, 1948, p. 267). Sur un plan technique, il s'agit de laisser le milieu à sa dynamique naturelle pour en protéger ou en restaurer la faune et la flore. Si les objectifs de conservation ont progressivement intégré la notion de biodiversité (AEFCS, 1996) et les enjeux de lutte contre la désertification (MARA, 1986 ; MADREF, 2001), l'approche au plan technique est restée similaire : limiter les usages de milieux pour en maintenir les qualités écologiques.

Sur le plan sylvicole, le modèle qui est développé — et actuellement enseigné et en vigueur au sein de l'administration forestière — reprend à quelques variantes près l'un des seuls modèles de gestion sylvicole qui ait été formalisé et enseigné dans les écoles forestières du monde entier (Nair, 2004). La gestion qu'il promeut se fonde d'abord sur la double hypothèse d'un décideur unique et d'une forêt laissée à sa dynamique naturelle en dehors de l'action du forestier. À partir de la détermination de la végétation climacique — considérée comme un stade de maturité plus ou moins stable de la végétation, fonction des seules caractéristiques du milieu — le forestier tente de substituer à cet état stable un état d'équilibre artificiel — dit paraclimacique — en soustrayant régulièrement à la forêt l'équivalent de l'accroissement naturel.

Appréhendée selon ces deux objectifs, la gestion des forêts supporte mal l'existence d'une population rurale dont les usages perturbent les plans du gestionnaire. Or les forêts marocaines — comme de nombreuses forêts rurales — sont intensément utilisées. Les populations rurales s'y procurent bois de construction, bois de chauffage, fourrage, et y voient souvent une réserve foncière potentiellement mobilisable lorsque la famille s'agrandit. Vouloir faire de la sylviculture « classique » dans ce type de forêt conduit donc à faire en sorte que ces usages soient limités au maximum. Si des droits d'usage ont été concédés aux populations rurales, l'objectif reste bien de minimiser les interférences avec les gestionnaires forestiers. Considérant que leur présence en forêt était la conséquence de leur niveau de pauvreté, la stratégie pour les en éloigner a consisté à engager des actions de développement devant permettre de générer des revenus en dehors de la forêt, et donc de rompre progressivement leur dépendance à cette dernière. Telle est la signification de l'apparition de l'idée du « forestier développeur » au tournant des années 2000 (voir par exemple MCEF, 1999, p. 29), formalisant ce qu'un forestier du protectorat évoquait dès 1952 dans la *Revue forestière française* :

« *L'intervention du forestier dans le domaine [de la reconstitution pastorale] lui assure ainsi une audience particulière auprès des populations campagnardes ; son rôle quitte le terrain ingrat de la protection pour se placer sur celui de l'activité créatrice de richesse* » (Grimaldi d'Esdra, 1952, p. 230).

Le syllogisme qui conduit à considérer le problème de la gestion des forêts comme essentiellement socioéconomique apparaît de la sorte implacable :

« 1) Les difficultés à gérer les forêts marocaines sont liées à la présence de populations forestières dépendantes des ressources procurées par les forêts.

2) Ces usagers sont en forêt du fait de l'absence d'alternative économique.

Donc le problème forestier est avant tout de nature socioéconomique : il faut trouver des alternatives économiques à l'exploitation des forêts par ces populations rurales. »

Le même syllogisme peut être d'une certaine manière renversé. Il permet d'éclairer les orientations actuelles de projets qui, se revendiquant forestiers, consistent principalement à faire du développement rural (voir par exemple AFD, 2001 ; SPEF Khénifra, 2004) :

« 1) Bien gérer la forêt, c'est appliquer un modèle de gestion exigeant une forêt "sans homme".

2) La présence de populations rurales dans les forêts est le fait de leur niveau de pauvreté.

Donc bien gérer les forêts passe par des actions de développement rural. »

Cette approche tend pourtant à occulter le fait que, dans certaines situations, les pratiques des ruraux sont la conséquence de dynamiques économiques parfois puissantes qui se structurent bien au-delà du local. Sur les zones côtières, le défrichement est largement encouragé par les pressions foncières liées au développement touristique ou à l'urbanisation (Alifriqui, 2003) ; dans le moyen Atlas, les populations rurales sont insérées dans des filières économiques dont ils ne sont souvent que le dernier maillon, et dont ils ne touchent qu'une très faible part de la valeur ajoutée (cas des filières bois de cèdre, ovins et caprins ; Aubert, 2010).

Lire le problème de gestion des forêts marocaines à travers un prisme socioéconomique conduit par ailleurs à laisser dans l'ombre le fait que le déploiement des approches techniques présentées est également sous-tendu par des choix politiques dont la mise en œuvre se révèle délicate. La section suivante est consacrée à ce second point.

DES CHOIX TECHNIQUES À LEURS CONSÉQUENCES POLITIQUES

Deux volets peuvent être ici distingués : la maîtrise foncière qu'implique la gestion de toute ressource naturelle territorialisée ; la conciliation d'usages différenciés de l'espace et des ressources qu'elle nécessite. Dans quelle mesure ces deux aspects sont-ils affectés par la mise en œuvre du modèle de gestion présenté ci-dessus ?

Ce modèle nécessite en premier lieu de limiter les usages de la forêt qui ne seraient pas sous le contrôle du forestier. La première décision prise pour satisfaire à cette condition concerne l'aspect foncier. Si une certaine maîtrise foncière est nécessaire pour gérer un espace ressource (voir notamment Schlagger et Ostrom, 1992 ; Le Roy *et al.*, 1996), le choix qui a été fait au Maroc sous le protectorat français fut radical : par un arrêté viziriel de 1912, l'intégralité des forêts sises sur le territoire était domaniaisée. Si certains voulaient arguer que la volonté de domaniaiser a été indépendante des choix techniques, il suffirait pour se convaincre du contraire de regarder deux choses. En premier lieu, le contraste avec les terres de parcours est saisissant : alors que les forêts étaient intégralement domaniaisées, les terres de parcours étaient confiées en propriété collective aux tribus rurales, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur (alors direction des affaires politiques). En second lieu, le fait que la domaniaisation des forêts, en générant de nombreux conflits en milieu rural, a cristallisé les tensions entre administrateurs politiques et administrateurs forestiers au cours de la période coloniale. En attestent les archives du Centre

des hautes études d'administration musulmane (voir pour un bon exemple Souloumiac, 1947 ; Ettore, 1952), les administrateurs politiques exigeant de retarder voire d'annuler le processus de domanialisation pour garantir la paix sociale rurale.

Et en effet, cette appropriation intégrale des forêts par la puissance publique a eu d'importantes répercussions sur la nature des relations entre les services de l'État et les populations rurales. En tentant de se substituer à d'autres formes d'appropriation de l'espace, issues de son utilisation de longue date par les populations rurales (voir dans ce numéro Auclair et Simenel, 2013), elle a eu pour première conséquence la négation de leurs usages et des savoir-faire qui y étaient associés. On peut à cet égard citer Boulhol, administrateur forestier écrivant dans la *Revue forestière française* en 1952 :

« Les populations [sont] peu évoluées, libres de la moindre discipline forestière ; et [...] si elles n'ont pas la haine de l'arbre comme on a pu le dire et l'écrire, [elles] n'en comprennent nullement l'utilité générale et n'y voient que la possibilité de satisfaire, sans aucun ménagement ni souci de l'avenir, leurs besoins immédiats (chauffage, pacage, tannage, etc.) » (Boulhol, 1952, p. 235).

En réservant toute exploitation de la forêt et de ses produits à des fins commerciales à la seule administration forestière, cette appropriation s'est d'autre part traduite par un dessaisissement des populations rurales de « leurs » richesses au profit de l'État⁽²⁾.

Les relations entre services forestiers et populations rurales ont ainsi bien souvent pris une tournure fortement conflictuelle, à tout le moins tendue. Ces tensions liées à la domanialisation s'expriment encore aujourd'hui dans différentes régions du Maroc rural, comme le haut Atlas central ou les régions du Sud. Les forestiers y font toujours face à des populations rurales revendiquant leur droit à jouir d'une ressource qu'elles considèrent comme leur, et ne sont toujours pas parvenus à achever les délimitations forestières — permettant de matérialiser le statut domanial de la forêt. La nature conflictuelle de ces rapports a cependant été tempérée par les interventions successives du ministère de l'Intérieur, du protectorat jusqu'à aujourd'hui⁽³⁾, mais également par l'attribution de droits d'usages déjà évoquée précédemment aux populations rurales⁽⁴⁾.

L'attribution de ces droits devait permettre à l'administration forestière de contrôler l'existence et l'exercice d'usages concurrents en forêt (voir dans ce numéro Chamich, 2013). Leur attribution s'est faite en référence à l'appartenance tribale des individus : lors de la délimitation de chaque forêt leur a été associée une liste de « tribus » ayants droit, seules autorisées à collecter le bois mort ou à faire parcourir leur troupeau familial. Les différents textes réglementaires se rapportant à cet aspect ont ainsi entériné une vision des populations rurales comme organisées par des « tribus », structurées sur la base d'un lien de parenté et aux contours relativement stables. Pris avec une série d'autres textes concernant la gestion du territoire rural⁽⁵⁾, il fait de l'organisation tribale le pivot de l'interaction entre État central et populations rurales, lors même que la

(2) Et ces richesses ne sont pas négligeables. L'exploitation du liège, du bois et des nappes d'alfa a ainsi généré, entre 1915 et 1939, près de 25 millions de francs anciens, soit beaucoup plus que l'investissement réalisé pour équiper et administrer les forêts domaniales, à quoi il faut ajouter la contribution des forêts marocaines à l'effort de guerre français pendant les deux guerres mondiales (Boudy, 1948, pp. 266-290).

(3) Pour comprendre complètement les enjeux politiques associés à la mise en gestion des forêts marocaines, il faudrait pouvoir analyser l'évolution des relations entre l'administration forestière et les autres administrations impliquées dans la régulation des usages en milieu rural, en particulier le ministère de l'Intérieur et le ministère de l'Agriculture.

(4) Jean-Yves Puyo (2000, p. 168) attribue à la concession de droits d'usage en forêt au Maroc deux origines : d'une part, les difficultés rencontrées par l'administration forestière coloniale dans le cas algérien ; de l'autre, le fait que les forestiers présents au Maroc, au premier chef desquels Paul Louis Boudy, directeur de l'administration, étaient particulièrement sensibles aux idées portées par le courant leplaysien de « foresterie sociale », alors très minoritaire (pour plus d'éléments sur l'influence des thèses leplaysiennes au sein de l'administration forestière, on se reportera à Kalaora et Savoye, 1986).

(5) On pense en particulier à un texte de 1919 définissant les modes d'appropriation et d'utilisation des terres de parcours. Ce dernier fait des « tribus » désignées par les officiers coloniaux les propriétaires collectives des terres pastorales, sous la tutelle du ministère de l'Intérieur.

consistance et la réalité de ces agrégats sociaux qu'on appelle « tribus » ont été âprement discutés jusqu'à aujourd'hui (Berque, 1954 ; Godelier, 1973 ; Tozy et Lakhassi, 2004).

La tentative de maîtriser l'utilisation des forêts par l'attribution de droits d'usage n'a cependant pas rencontré le succès escompté — comme en témoigne la situation actuelle. Une autre approche a été tentée au tournant des années 1970, avec l'adoption d'un *dahir* (loi) prévoyant le reversement de l'intégralité des recettes forestières aux populations rurales. Adoptée en même temps que la première charte communale créant les communes rurales, plus petites collectivités territoriales existantes au Maroc, la loi prévoyait de reverser les recettes forestières à la population *via* les communes rurales. Là encore, le succès de l'opération a été plus que mitigé, même si peu d'évaluations précises existent. Aderdar (2000, p. 150) considère de son côté que :

« du point de vue des usagers, qui ne connaissent que très vaguement les textes juridiques en matière d'exploitation forestière, cette loi n'a été bénéfique que pour les communes. Elles ont pu vendre plus de coupes sans se soucier des problèmes de la mise en défens qu'elles occasionnent et sans tenir compte de l'intérêt des éleveurs [...]. Les retombées de cette loi sur la population montagnarde en matière d'organisation de sa participation à l'économie forestière et de son intégration dans la conservation et le développement durable du capital forestier sont restées très limitées ».

L'une des difficultés rencontrées est, pour lui comme pour d'autres auteurs (et on pense en particulier à Leveau, 1985, p. 69), le manque de représentativité politique de la commune rurale.

Devant l'échec du recours à la commune rurale pour contenir les usages en forêt, les dispositions prises dans les années 2000 marquent un retour vers la « tribu ». Ces dispositions visent à compenser financièrement des ayants droit organisés en association en cas de mise en défens intégrale de l'espace forestier. La compensation financière doit d'une part favoriser le développement d'activités économiques alternatives à celles reposant sur l'usage de l'espace forestier. Sa mise en œuvre est par ailleurs considérée comme conditionnée par le regroupement des ayants droit au sein d'associations, dont les contours sont calqués sur les frontières tribales préexistantes (voir Qarro, 2009).

Ce travail d'organisation des ayants droit en association est également très souvent présenté comme une tentative de « modernisation » de l'ordre tribal, qui doit permettre de disposer d'une organisation fonctionnelle représentant la population rurale, avec laquelle l'administration forestière — mais aussi d'autres intervenants en milieu rural — pourraient travailler en partenariat (voir dans ce numéro Aubert, 2013). L'objectif est donc, en creux, de favoriser une dynamique territoriale permettant de faire émerger une entité collective représentative, susceptible d'agir au nom d'un groupe donné. Celle-ci pallierait alors les difficultés évoquées précédemment pour établir des relations suivies et constructives avec les communes rurales.

Le lecteur conviendra aisément que les opérations évoquées ici, concernant la prise en main du foncier et la régulation des usages, ne renvoient pas qu'à des enjeux socioéconomiques, mais bien aussi à des questions proprement politiques.

RECONSIDÉRER LA QUESTION FORESTIÈRE AUJOURD'HUI : L'HYPOTHÈSE D'UNE AUTONOMISATION DE LA SPHÈRE TECHNIQUE PAR RAPPORT AU POLITIQUE

Ces questions politiques ne sont que rarement évoquées — pour ne pas dire jamais — par l'administration forestière, dont tous les documents stratégiques analysent la situation actuelle

au travers d'un prisme socioéconomique. Tout se passe ainsi comme si le déploiement d'une approche technique très particulière constituait une fin en soi et que, de ce fait, les problèmes politiques que cela pouvait poser n'avaient pas à être questionnés. Ni les attentes économiques et politiques — vis-à-vis de la forêt — qui avaient présidé à son adoption, ni la manière dont ces dernières ont pu évoluer, ne paraissent être requestionnées aujourd'hui.

Il nous semble qu'on peut rendre compte de cette situation en formulant l'hypothèse suivante : alors que l'administration forestière était, à sa création, très proche des centres de discussion politiques et sociaux, elle s'est progressivement autonomisé du corps social et politique, revendiquant une légitimité basée sur la seule technique. En témoigne selon nous la création en 2001 d'un Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la Lutte contre la Désertification, organe purement technocratique directement rattaché au chef du gouvernement et détaché du jeu politique, de même que la satisfaction qu'ont exprimé nombre d'agents de l'administration à ce sujet.

La formulation d'une telle hypothèse nous conduit finalement à ouvrir cette introduction en réinterrogeant les attentes actuelles vis-à-vis de la forêt, pas seulement à l'intérieur du monde forestier, comme a permis de le faire il y a près de 15 ans la formulation du programme forestier national, mais aussi vis-à-vis du reste de la société. S'agit-il toujours de produire du bois, de contribuer au développement rural et de protéger les massifs forestiers ? Auquel de ces objectifs affecter la priorité lorsque leur poursuite simultanée se révèle contradictoire (comme c'est souvent le cas) ? À travers quels processus délibératifs ? Quels sont par ailleurs les acteurs qui œuvrent en faveur de tel ou tel objectif ? Quels sont ceux qui proposent des objectifs de productions alternatives, basées sur la valorisation pastorale ou fruitière ? Existe-t-il des acteurs qui considèrent la forêt prioritairement comme une réserve foncière à investir, comme le laisse penser l'importance des pressions qui s'exercent sur les régions forestières péri-urbaines et littorales ?

Nous ne prétendons évidemment pas répondre à ces questions, dans le cadre forcément trop court d'une introduction. Néanmoins, il nous semble qu'au regard de l'état des lieux esquissés ici, l'ouverture d'un débat élargi à l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par les territoires forestiers, pourrait peut-être permettre deux choses. D'une part, envisager d'autres itinéraires techniques pour la forêt, visant à assigner des objectifs de production multiples aux aménagements forestiers afin de concilier davantage d'usage en forêts. Deux axes pourraient notamment être explorés :

— le développement de forêts plus nettement sylvopastorales, en inventant des *dehesas*⁽⁶⁾ adaptées au contexte marocain (Benitez, 2001) ;

— des reboisements multiusages : forestier-fruitier dans le cas de l'Arganier (voir dans ce numéro Achour *et al.*, 2013) ; forestier-fourragère dans le cas du haut Atlas par exemple (pourquoi ne pas envisager des plantations de Frêne ou de Chêne vert, aujourd'hui inexistantes ?).

D'autre part, mieux identifier les acteurs qui, avec l'administration forestière, portent une préoccupation pour le maintien des territoires forestiers et de leur qualité écologique. Ces acteurs pourraient alors lui apporter un appui — selon des modalités qui restent à inventer — pour structurer une mobilisation sociale plus forte autour de ces questions et peut-être mieux lutter contre certaines dynamiques économiques en jeu dans les dégradations forestières.

(6) Une *dehesa* (mot castillan) est un terrain planté peu densément d'arbres et qui accueille le bétail pour le pâturage et l'ombrage (NDLR).

C'est là, il nous semble, deux chantiers importants pour la recherche, qui ne devra pas manquer d'interroger, pour chaque expérimentation technique, les dimensions sociopolitiques associées à leur mise en œuvre, et pour chaque tentative de mobilisation politique, les aspects techniques qui en conditionnent le déploiement.

<p>Pierre-Marie AUBERT⁽⁷⁾ AgroParisTech Campus d'Agropolis International 648 rue Jean-François Breton BP 44494 F-34093 MONTPELLIER Cedex 5 — et — Montpellier Recherche en Management F-34000 MONTPELLIER (pierre-marie.aubert@agroparistech.fr)</p>	<p>Mohamed SABIR Enseignant-chercheur ÉCOLE NATIONALE FORESTIÈRE D'INGÉNIEURS BP 511 11000 TABRIQUET, SALÉ (MAROC) (miloudsaadia@hotmail.com)</p>
--	--

BIBLIOGRAPHIE

- ACHOUR (A.), DEFAA (C.), YIGOUTI (A.), BOUICHE (L.), HOSSAYNI (A.), ELMOUSADIK (A.), MSANDA (F.), BELLE-FONTAINE (R.). — Éléments techniques pour réussir une plantation d'arganiers. Cas de Tifaddine. — *Revue forestière française*, vol. LXV, n° 4, 2013, pp. 329-340.
- ADERDAR (M.). — Espace forestier et aménagement des zones de montagne : le cas du haut Atlas de Marrakech. — Grenoble : Université Joseph Fourier - Grenoble 1, 2000. — 463 p. (Thèse de doctorat en géographie).
- AEFCS. — Plan directeur des aires protégées. — Rabat : Ministère de l'Agriculture et de la Mise en Valeur agricole - Administration des Eaux et Forêts et de la Conservation des Sols ; Montpellier : BCEOM - SECA, 1996. — 7 tomes.
- AFD. — Projet d'aménagement et de protection des massifs forestiers de la province d'Ifrane — Document de projet. — Rabat : Agence française de développement, 2001. — 26 p.
- ALIFRIQUI (M.). — Consultation sur l'écosystème de l'Arganier. — Marrakech : PNUD, 2003. — 77 p.
- AUBERT (P.-M.). — Action publique et société rurale dans la gestion des forêts marocaines – Changement social et efficacité environnementale. — Montpellier : AgroParisTech, 2010. — 402 p. (Thèse de doctorat en sciences sociales pour l'environnement).
- AUBERT (P.-M.). — Les Évolutions de la politique forestière au Maroc : entre réappropriation du modèle forestier français et idéalisation de la tribu — *Revue forestière française*, vol. LXV, n° 4, 2013, pp. 305-316.
- AUCLAIR (L.), SIMENEL (R.). — Quand le forestier endosse les habits du saint... La gestion des frontières communautaires dans le sud marocain. — *Revue forestière française*, vol. LXV, n° 4, 2013, pp. 341-357.
- BENITEZ (A.A.). — Gestion des ressources naturelles et viabilité des exploitations agricoles. Le cas de l'agriculture de dehesa en Andalousie. — *Économie rurale*, 263, 2001, pp. 48-62.
- BERQUE (J.). — Qu'est ce qu'une tribu nord-africaine ? In : L'éventail de l'histoire vivante, hommage à Lucien Febvre. pp. 261-271. — Paris : A. Colin, 1954.
- BOUDY (P.). — Économie forestière nord-africaine – Tome premier : milieu physique et milieu humain. — Paris : Éditions Larose, 1948. — 686 p.
- BOULHOL (P.). — Législation forestière marocaine. — *Revue forestière française*, vol. IV, n° 1, 1952, pp. 232-245.
- CHAMICH (M.). — La forêt d'arganier : quelle gestion pour quelle ressource ? — *Revue forestière française*, vol. LXV, n° 4, 2013, pp. 317-328.

(7) Au moment de la récolte des données : Institut de recherche pour le développement – UMRP 151 LPED – F-13000 MARSEILLE.

- CHIAPELLO (E.), GILBERT (P.). — Sociologie des outils de gestion. — Paris : La Découverte, 2013. — 294 p. (Grands Repères).
- DAVIS (D.K.). — Potential forests : degradation narratives, science, and environmental policy in protectorate Morocco, 1912-1956. — *Environmental History*, vol. 10, n° 2, 2005, pp. 211-238.
- ETTORI (C.). — Le Berbère marocain et le code forestier. — Paris : CHEAM, 1952. — Notes aux Administrateurs et Officiers des Affaires Indigènes. Rapport n° 2089, 29 p.
- GODELIER (M.). — Le Concept de tribu, crise d'un concept ou crise des fondements empiriques de l'anthropologie ? — *Diogenes*, 81, 1973, pp. 3-28.
- GRIMALDI D'ESDRA (C.). — La Question forestière au Maroc. — *Revue forestière française*, vol. IV, n° 1, 1952, pp. 221-231.
- KALAORA (B.), SAVOYE (A.). — La Forêt pacifiée — Les forestiers de l'École de Le Play, experts des sociétés pastorales. — Paris : L'Harmattan, 1986. — 134 p.
- LASCUMES (P.), LE GALÈS (P.) (éd.). — Gouverner par les instruments. — Paris : Presses de Sciences Po, 2004. — 370 p.
- LE ROY (E.), KARSENTY (A.), BERTRAND (A.). — La Sécurisation foncière en Afrique de l'Ouest. — Paris : Khartala, 1996.
- LEVEAU (R.). — Le Fellah marocain défenseur du trône. — 2^e édition revue et augmentée. — Paris : Presse de la Fondation nationale des sciences politiques, 1985. — 318 p. (1^{re} édition 1976).
- MADREF. — Programme d'action national de lutte contre la désertification - Document principal. — Rabat : Ministère de l'Agriculture du Développement rural et des Eaux et Forêts, 2001. — 136 p.
- MARA. — Plan national de lutte contre la désertification. — Rabat : Ministère de l'Agriculture et de la Réforme agraire, 1986. — 148 p.
- MCEF. — Programme forestier national - Phase 1 : Situation du secteur, problématique-défis. — Rabat : Ministère chargé des Eaux et Forêts ; Montpellier : CIRAD-Forêt/ONFI/Agroconcept, 1998. — 153 p.
- MCEF. — Programme forestier national - Rapport final. — Rabat : Ministère chargé des Eaux et Forêts, 1999. — 209 p.
- NAIR (C.T.S.). — Que réserve l'avenir pour l'enseignement forestier ? — *Unasylva*, 216 (55), 2004, pp. 3-9.
- PUYO (J.-Y.). — De la théorie à la pratique : les forestiers français face au défi colonial (1880-1940). *In* : Milieu, colonisation et développement durable. Perspectives géographiques sur l'aménagement / V. Berdoulay et O. Soubeyran (éd.). — Paris : L'Harmattan, 2000. — pp. 155-171.
- QARRO (M.). — La Gestion concertée des ressources sylvo-pastorales est un gage pour le développement durable des écosystèmes de la cédraie. — *Annales de la Recherche forestière au Maroc*, vol. 41, n° 239-240, 2009, pp. 162-171.
- SCHLAGGER (E.), OSTROM (E.). — Property-Rights Regime and Natural Resources: A Conceptual Analysis. — *Land Economics*, vol. 68, n° 3, 1992, pp. 249-262.
- SOULOUMIAC (J.). — Le Problème du défrichement ou une politique forestière au Maroc. — Paris : CHEAM, 1947. — 44 p. (Rapport n° 1231).
- SPEF KHÉNIFRA. — Projet de développement rural participatif du Moyen-Atlas central — Plan opérationnel global. — Khénifra : HCEFLCD - UE, 2004.
- TOZY (M.), LAKHSASSI (A.). — Le Maroc des tribus. Mythe et réalités. pp. 169-200. *In* : Tribus et pouvoir en terre d'Islam / H. Dawod (éd.). — Paris : Armand Colin, 2004. — 302 p.

DU TECHNIQUE AU POLITIQUE ET RETOUR : ÉTAT DES LIEUX ET ENJEUX DANS LA GESTION DES FORÊTS AU MAROC (Résumé)

Cet article interroge la prédominance des discours qui, faisant de la pauvreté rurale le principal obstacle à la gestion des forêts au Maroc, en occultent les aspects sociopolitiques. Il analyse pour cela les boucles de rétroaction entre objectifs politiques et dimension technique de la gestion de ces forêts. À partir d'une analyse rétrospective, les auteurs défendent l'idée que les dimensions politiques et techniques de la gestion des forêts, au départ pensées de concert, se sont progressivement autonomisées au cours du temps. Ainsi, si l'application d'un modèle technique considérant toute présence humaine en forêt comme problématique a répondu à des objectifs économiques et politiques bien précis, cela a eu parallèlement des conséquences importantes sur la relation entre le pouvoir central et les populations rurales qui n'ont pratiquement jamais été questionnées. Tout semble ainsi se passer comme si le déploiement d'une approche technique très particulière constituait une fin en soi, et ni les attentes économiques et politiques – vis-à-vis de la forêt – qui avaient présidé à son adoption, ni la manière dont ces attentes ont pu évoluer, ne semblent questionnées aujourd'hui. Les auteurs plaident finalement pour l'ouverture d'un débat élargi à l'ensemble des acteurs concernés de près ou de loin par les territoires forestiers, qui permettrait deux choses. D'une part, envisager d'autres itinéraires techniques pour la forêt, visant à concilier davantage d'usage en forêts. D'autre part, mieux identifier les acteurs qui, avec l'administration forestière, portent une préoccupation pour le maintien des qualités écologiques des territoires forestiers et pourraient lui apporter un appui pour structurer une mobilisation sociale plus forte autour de ces questions.

FROM TECHNICAL TO POLITICAL AND BACK: AN OVERVIEW OF CRITICAL PLACES AND CHALLENGES FOR FOREST MANAGEMENT IN MOROCCO (Abstract)

This article questions the prevailing discourse whereby poverty in rural areas is purported to be the main obstacle to forest management in Morocco, leaving aside social and political aspects. For that purpose, it analyses the feedback loops between political goals and the technical dimension of management of these forests. Based on a retrospective analysis, the authors support the idea that the political and technical dimensions of forest management, which were initially designed on a concerted basis, have gradually lost touch. Hence, while by applying the technical model that posits that any human presence in forests presents problems, a number of specific economic and political goals were met, in parallel this had major impact on the relationship between the central authority and rural populations who have practically never been consulted. As a result, to all intents and purposes, the deployment a very particular technical approach appears as an end in itself, and neither the economic and political expectations – in respect of forests – that were the foundation for adopting it, nor the way in which those expectations have evolved seem to be called into question today. To end, the authors plead in favour of opening up the debate to all the players in any way concerned by forested territories so as to achieve two things. On the one hand, explore other technical pathways for forests that endeavour to reconcile more forest uses. And on the other, better identify the players who, together with the forestry administration, are concerned with maintaining the ecological qualities of forests and might offer support in attempting to structure more strongly committed social involvement around these issues.
